

**RÉUNION PUBLIQUE**



**A NOUS LA VILLE!**

**Assemblée**  
des  
**habitant.es**

samedi **17** octobre  
**17h - espace Gavroche**



# Quelques exemples...



... de projets dont l'Assemblée des habitant.es pourrait se saisir :

- . Un espace vert, ludique, créatif et festif, sportif, accessible à tous, à l'emplacement de l'ancien collège...
- . Des rues calmes, une circulation sécurisée, de la place pour les vélos, les piétons, les fauteuils roulants...vers un nouveau plan de circulation partagé et sécurisé
- . Un coeur de ville qui redeviendra le joyau de notre cité, avec des logements rénovés, des commerces, un stationnement raisonné, une histoire et un patrimoine qu'on veut partager...
- . Produire ici ce qu'on mange, reboiser la ville et aménager ensemble des espaces comestibles (jardins familiaux, plantations comestibles urbaines), limiter la pollution lumineuse, mieux gérer les déchets....vers une cité verte

# Ses missions



L'Assemblée des habitant.es est une instance permanente de concertation et de co-construction pour :

- Réfléchir et faire des propositions sur les dossiers importants du projet communal
- assurer le suivi de mise en œuvre de ces projets
- contrôler, évaluer leur réalisation
- interpeler le Conseil municipal sur tout sujet qu'il juge utile

## Quelques définitions sur la « participation »...



### **La consultation :**

Recueillir la parole des citoyen.nes pour éclairer la décision des élu(e)s

C'est souvent à ce seul mécanisme qu'on se réfère quand on parle de « participation »

### **La concertation :**

Echange et confrontation des points de vue sont effectués en amont du projet

### **Co-construction :**

Le projet est élaboré en collaboration entre élu.es et citoyen.nes

**Quelle que soit la modalité de « participation citoyenne » mise en oeuvre, la décision finale appartient au Conseil municipal.**

# Ses champs de compétence



- Tous Projets d'aménagement communal ou intercommunal concernant Elne ainsi que leur fonctionnement
- Avis sur la pertinence de la création d'un service public local
- Par ailleurs, l'Assemblée a la possibilité de poser une question orale sur tout sujet qu'elle juge utile au Conseil municipal dans les conditions prévues par le règlement intérieur de cette instance et relevant de sa compétence.
- Ses compétences et sa composition ont été validées par le Conseil Municipal du 9 septembre 2020.

# Sa composition et sa durée



50 membres maximum, habitants Elne dont :

- . 40% volontaires = 20 personnes préalablement inscrites sur des listes en mairie
- . 40% tirés au sort = 20 personnes à partir de la liste des électeurs.

Ces 2 catégories seront pondérées par les critères suivants : parité homme/femme, diversité de générations, représentativité équilibrée des quartiers, activité.

- . 10% du monde associatif = 5 personnes
- . 10% d'acteurs économiques = 5 personnes

Ces 2 catégories seront pondérées par un critère de diversité des secteurs d'activités associatifs et économiques.

La durée de son mandat est de 3 ans, renouvelable 1 fois.

# Etre candidat(e) aujourd'hui



- C'est s'engager à participer à la création de l'Assemblée et faire partie d'un « groupe moteur » (composé de candidat(e)s, et élu(e)s) dont le rôle est de poursuivre la mobilisation auprès de publics souvent non intégrés aux dispositifs participatifs
- C'est s'engager avec la possibilité de ne pas être retenu lors de la création de l'Assemblée, compte-tenu des critères de représentativité (âge, sexe, quartier, activité)

# Son fonctionnement



Dès son installation, l'Assemblée désignera un.e référent.e et établira une Charte de fonctionnement.

L'Assemblée définit elle-même ses méthodes de travail afin de remplir les missions qui lui sont confiées, ainsi que ses modalités internes d'organisation.

L'Exécutif accordera à l'Assemblée des moyens pour son fonctionnement via une convention de partenariat.

L'Assemblée sera accompagnée dans ces diverses phases par une « facilitatrice » en matière de participation, de co-construction et de partage des savoirs.



# Le périmètre démocratique



C'est la base et le point de départ fixés par le Maire et son équipe comme cadre à toute démarche de co-construction de projets avec les habitants.

Définir le **périmètre démocratique**, c'est poser comment construire du commun en établissant en amont les limites de ce qui est négociable ou non :

- . contraintes techniques et réglementaires
- . contraintes financières
- . engagements politiques et valeurs mises en oeuvre

Ex :

- . sur un projet d'aménagement X, la dimension environnementale sera non négociable

# Les prochaines étapes



**17 octobre**

1ère réunion  
d'info et  
ouverture  
des  
candidatures  
volontaires

**13  
novembre**

réunion du  
Groupe  
moteur  
  
> plan de  
travail de  
mobilisation

**Déc>Janv.**

Tirage au sort  
des 20%  
« tirés au  
sort »

**Semaine du 18  
au 22 janvier**

Réunion  
préparatoire  
avec les « tirés  
au sort »

**6 février 2021**

Journée  
d'expérimenta-  
tion et de  
**constitution** de  
l'Assemblée des  
habitants